

Nous avons souhaité éclaircir cette question légitime à travers ce document. Avant d'entrer dans les détails, un petit rappel nous semble opportun. Il est important de garder en mémoire que l'APEL et l'OGEC sont composées entièrement de parents bénévoles qui mettent à disposition de l'école SAINT MICHEL leurs compétences, leurs talents, leur enthousiasme (ils n'en manquent pas) et leur disponibilité.



**Parents, vos enfants ont besoin de l'école, et
l'école a besoin de vous !**

Être acteur à l'OGEC, c'est

CONTRIBUER à la définition, à la mise en place et au suivi des orientations de l'école en matière de gestion,

PORTER les choix de l'école en matière économique, sociale et financière en étroite collaboration avec le chef d'établissement,

ACCOMPAGNER les projets pédagogiques de l'école.

Utilisation des fonds

ASSUMER l'immobilier et les frais inhérents au caractère catholique de l'établissement.

PRENDRE en charge les dépenses de fonctionnement courantes.



Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Association régie par la loi 1901. L'OGEC confère à l'établissement scolaire une existence juridique. L'OGEC adhère à l'Union Départementale (UDOGEC).

Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué :

- de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non,
- de membres de droit : le Président de l'APEL, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain et le Président de l'UDOGEC avec voix délibérative,
- d'un invité de droit : le chef d'établissement avec voix consultative (sauf pour les questions qui le concernent).

L'OGEC est l'employeur du personnel non enseignant, il assure la gestion financière de l'école et il est le garant de l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier.



Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre Association régie par la loi 1901. L'APEL est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique.

Le Conseil d'Administration de l'APEL est constitué :

- de parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans l'établissement,
- d'un membre de droit : le président de l'APEL départementale ou son représentant (avec voix délibérative),
- d'un invité de droit : le chef d'établissement (avec voix consultative).

L'APEL assure la représentation des parents auprès du chef d'Établissement, de l'OGEC, le service auprès des familles (rentrée scolaire, anime des événements tout au long de l'année).

Être acteur à l'APEL, c'est

RECOLTER des fonds pour les activités et petits aménagements destinés aux enfants,

PERMETTRE aux parents de se rencontrer,

FAIRE LE LIEN si besoin entre les attentes des parents et la direction de l'école.

Utilisation des fonds

RENOUVELER l'équipement dédié aux enfants (Jeux de cours...).

ACHETER du matériel (Tableaux interactifs...).

PARTICIPER ou financer les sorties scolaires organisées par l'équipe éducative.

REJOIGNEZ-NOUS



Adresse mail de contact

OGEC : ogecsaintmichelbedee@gmail.com

APEL : apel35stmichel@gmail.com